

Pour la période se terminant le 30 septembre 2020





Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et aux Budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice financier 2020-2021. Il a été préparé par la direction, conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par la <u>Directive du Conseil du Trésor sur les normes comptables, GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères</u>.

Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1 Pouvoirs et objectifs

L'École de la fonction publique du Canada (l'École) a été créée le 1er avril 2004, lors de l'entrée en vigueur des dispositions de la partie IV de la <u>Loi sur la modernisation de la fonction publique</u>. L'École est un établissement public du portefeuille du Conseil du Trésor, et dont la mission est énoncée dans la <u>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</u>.

Une description sommaire des programmes de l'École se trouve dans le Plan ministériel 2020-2021.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'École accordées par le Parlement et celles utilisées par l'École, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et aux Budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice 2020-2021. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, <u>l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques</u> autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'École utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore assujettis à une comptabilité axée sur les dépenses.

1.3 Structure financière

L'École a une structure financière composée d'autorisations budgétaires votées pour les dépenses de programmes qui sont payées par les fonds du Trésor. De plus, l'École a des autorisations législatives pour les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ainsi qu'une autorisation législative pour les revenus disponibles.



Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020

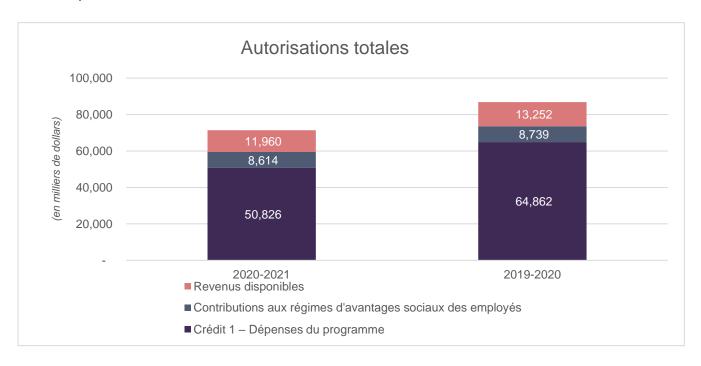
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

2.1 Autorisations totales pour l'exercice 2020–2021

Le total des autorisations disponibles pour l'exercice 2020-2021 s'élève à 71,4 millions de dollars, dont 50,8 millions de dollars en autorisations votées et 20,6 millions de dollars en financement législatif.

Une diminution de 14,1 millions de dollars dans les autorisations votées disponibles (de 64,9 millions de dollars à 50,8 millions de dollars) est attribuable à la réduction des crédits du Budget principal des dépenses. En raison de la pandémie COVID-19 et des sessions limitées du Parlement pour étudier les crédits, le Règlement de la Chambre des communes a été modifié pour prolonger la période d'étude jusqu'à l'automne. L'École devrait recevoir les pleins crédits pour le Budget principal des dépenses 2020-2021 d'ici le 31 décembre 2020.

Les autorisations législatives de l'exercice 2020-2021 comprennent 7,1 millions de dollars de revenus disponibles prévus, 4,9 millions de dollars de revenus disponibles reportés de l'exercice précédent en vertu des dispositions du paragraphe 18 (2) de la *Loi sur l'École de la fonction publique du Canada*, et 8,6 millions de dollars pour les régimes d'avantages sociaux des employés. Les autorisations législatives ont diminué de 1,4 million de dollars en 2020-2021 (de 22,0 millions de dollars à 20,6 millions de dollars) principalement en raison d'une diminition des revenus reportés.



2.2 Dépenses prévues pour l'exercice 2020–2021

L'École prévoit des dépenses de 71,4 millions de dollars pour l'exercice 2020-2021, dont 61,8 millions de dollars pour les salaires et avantages sociaux et 9,6 millions de dollars pour le fonctionnement et l'entretien. Par rapport au même trimestre de l'année dernière, il s'agit d'une diminution de 15,5 millions de dollars en raison de la réduction des crédits du Budget principal des dépenses liée à la pandémie COVID-19. L'École devrait recevoir les pleins crédits pour le Budget principal des dépenses 2020-2021 d'ici le 31 décembre 2020.



Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020

2.3 Dépenses pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020

Comparativement à la même période l'année dernière, les dépenses ont augmenté de 6,5 millions de dollars (19,6 millions de dollars par rapport à 13,1 millions de dollars), principalement en raison de l'augmentation des dépenses de personnel (3,4 millions de dollars), de services professionnels et spéciaux (2,6 millions de dollars) et de services de réparation et d'entretien (1,9 millions de dollars), partiellement compensées par une diminution des autres subventions et paiements (0,9 million de dollars) et des transports et communications (0,4 million de dollars).

L'augmentation des frais de personnel reflète le fait qu'en 2019-2020 les dépenses des employés transférés à l'École à partir d'autres ministères ont été traitées plus tard dans l'année.

L'augmentation des services professionnels et spéciaux est principalement attribuable à une différence temporelle d'un paiement à Services partagés Canada traité lors du deuxième trimestre de cette année par rapport au premier trimestre de l'année précédente.

L'augmentation des services de réparations et d'entretien est due aux projets de rénovation des bureaux.

La diminution des autres subventions et paiements est principalement due à des initiatives de collaboration avec d'autres ministères.

La diminution des transports et des communications est due à une réduction des déplacements en raison de la pandémie COVID-19 et de ses restrictions de déplacements.

2.4 Cumul des dépenses au 30 septembre 2020

Par rapport aux dépenses cumulatives de l'exercice précédent, les dépenses ont augmenté de 2,7 millions de dollars (36,9 millions de dollars contre 34,2 millions de dollars), principalement en raison de l'augmentation des dépenses en personnel (6,1 millions de dollars) et en réparation et entretien (1,9 million de dollars), partiellement compensées par une diminution des services professionnels et spéciaux (2,9 millions de dollars), des autres subventions et paiements (1,0 million de dollars) et des transports et communications (0,8 million de dollars).

L'augmentation des frais de personnel reflète le fait qu'en 2019-2020 les dépenses des employés transférés à l'École à partir d'autres départements ont été traitées plus tard dans l'année.

L'augmentation des réparations et de l'entretien est due aux projets de rénovation des bureaux.

La diminution des services professionnels et spéciaux est principalement attribuable à une différence temporelle d'un paiement à Services partagés Canada.

La diminution des autres subventions et paiements est principalement due aux initiatives de collaboration avec d'autres ministères.

La diminution des transports et des communications est due à une réduction des déplacements en raison de la pandémie COVID-19 et de ses restrictions de déplacements.



Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020

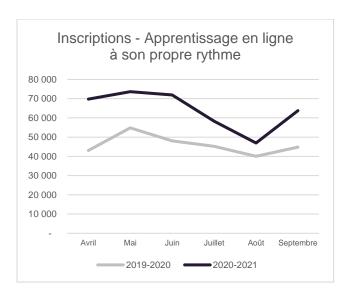
3. Risques et incertitudes

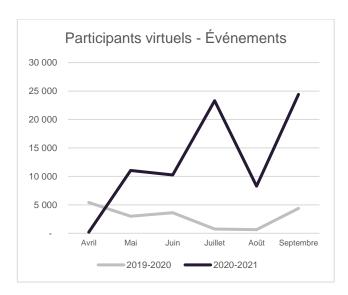
Afin de pouvoir atteindre ses objectifs, l'École doit offrir des produits d'apprentissage pertinents et de qualité, disposer de la technologie nécessaire pour pouvoir le faire et être en mesure de s'adapter aux priorités changeantes et aux besoins d'apprentissage. L'École gère ses ressources financières avec prudence afin d'y parvenir.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

En réponse à la pandémie COVID-19, l'École a rapidement adapté sa prestation de services d'apprentissage et d'événements vers le virtuel.

Par rapport au même trimestre en 2019-2020, les inscriptions à l'apprentissage autonome en ligne ont augmenté de 30 % pour atteindre un total de 169 000. Depuis le début de l'année, les inscriptions à l'apprentissage en ligne ont augmenté de 108 000. De plus, au cours du deuxième trimestre, le nombre d'événements a augmenté de 29 % et le nombre de participants de 869 % (50 216). Depuis le début de l'année, le nombre de participants a augmenté de 60 000 (335 %).





La capacité de l'École à adapter sa prestation de services a été rendue possible par des investissements antérieurs dans la technologie mobile et la mise en œuvre rapide d'outils de collaboration permettant à ses employés de travailler efficacement à distance.

L'École a également contribué aux efforts de lutte contre la COVID-19 à l'échelle gouvernementale par l'affectation temporaire non financée d'employés à d'autres ministères.

Rapport financier trimestriel Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020

Approbation des cadres supérieurs 5.

Approuvé par

(version originale signée)	(version originale signée)			
Taki Sarantakis	Tom Roberts			
Président	Dirigeant principal des finances			
18 novembre 2020	13 novembre 2020			
Date	Date			

État des autorisations (non vérifié)

	1	Exercice 2020-2021			
(en milliers de dollars)	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre		
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	50 826	17 490	32 595		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 614	2 153	4 319		
Dépense des revenus conformément au paragraphe 18(2) de la Loi sur l'École de la fonction publique du Canada	11 960	-	-		
AUTORISATIONS TOTALES	71 400	19 643	36 914		

	Exercice 2019-2020				
(en milliers de dollars)	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre		
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	64 862	9 356	26 581		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 739	2 185	4 370		
Dépense des revenus conformément au paragraphe 18(2) de la Loi sur l'École de la fonction publique du Canada	13 252	1 606	3 212		
AUTORISATIONS TOTALES	86 853	13 147	34 163		

^{*} N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

	Exer	cice 2020-202	1	Exercice 2019-2020		
(en milliers de dollars)	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021*	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020*	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	61 759	17 534	33 545	66 748	14 128	27 446
Transports et communications	317	42	58	1 928	435	872
Information	442	161	213	637	245	361
Services professionnels et spéciaux	7 476	3 669	4 704	14 728	1 057	7 624
Location	801	185	282	673	147	310
Services de réparation et d'entretien	1 937	1 932	1 933	2 630	5	6
Services publics, fournitures et approvisionnements	214	16	22	360	42	102
Acquisition de matériel et d'outillage	1 442	76	80	2 137	164	327
Autres subventions et paiements	(2 988)	(3 972)	(3 923)	(2 988)	(3 076)	(2 885)
DÉPENSES BUDGÉTAIRES TOTALES	71 400	19 643	36 914	86 853	13 147	34 163

^{*} Conformément aux normes de rapport du gouvernement du Canada, les dépenses prévues ne peuvent pas dépasser les autorisations totales.